

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 3 mai 2010 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement

ABSENCE :

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05.

10.01
CA10 26 0113

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2010 :

- en y retirant les points suivants :

- 12.02 Adoption d'une politique d'implantation de projets de ruelles vertes sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie.

- 20.05 Autorisation d'une dépense totale de 846 556,73 \$, incluant l'approbation d'une convention de services professionnels d'architecture et d'ingénierie avec l'équipe lauréate de la seconde étape du concours d'architecture de la bibliothèque Marc-Favreau, composée des firmes « Dan Hanganu architectes », « Caron Beaudoin et associés Experts-conseils Inc. » et « Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée ».

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA10 26 0114

Approbation des procès-verbaux des séances suivantes : séance ordinaire du 6 avril 2010 et séance extraordinaire du 15 avril 2010

Copie des procès-verbaux ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2010 et de la séance extraordinaire du 15 avril 2010 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

Le conseiller Pierre Lampron se joint à l'assemblée vers 19 h 22.

10 - Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 23.

Considérant à 20 h 24 l'expiration du délai accordé pour la période de questions du public en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-1),

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De prolonger la période de questions du public de la séance ordinaire du 3 mai 2010 afin d'entendre les personnes inscrites, conformément au *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-1).

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Marc-André Gadoury s'absente de son siège à 19 h 43 et le reprend à 19 h 45.

La période de questions du public se termine à 20 h 53.

12.01

CA10 26 0115

Autorisation d'une demande de subvention - Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte (Transports Québec)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à présenter une demande de subvention au ministère des Transports du Québec.

D'authentifier la longueur de cinq (5) kilomètres en site propre comme étant la longueur réelle du tronçon de la Route Verte dont l'entretien est sous la responsabilité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

De confirmer que l'accès à cette section de la Route Verte est libre et gratuit.

De confirmer que les dépenses pour l'entretien de cette section de la Route Verte, pour l'année 2010, ont été supérieures à 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

1102913009

20.01

CA10 26 0116

Subvention à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », sous la forme d'une gratuité du permis d'utilisation pour la présentation de la « Revue

annuelle Escadron 518 de Rosemont » qui aura lieu le dimanche 23 mai 2010 au centre Étienne-Desmarteau - Montant estimé à 2 420 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder une subvention de 2 420 \$ à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », sous la forme de gratuité du permis d'utilisation pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont » qui aura lieu le dimanche 23 mai 2010 au centre Étienne-Desmarteau. Ce montant étant appliqué en réduction au montant total des frais de location (volet espace et volet personnel – permis d'utilisation) pour ladite présentation.

Adoptée à l'unanimité.
1100122001

20.02
CA10 26 0117

Approbation de protocoles d'entente avec les deux organismes fiduciaires : « La Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » afin de soutenir l'organisation des deux fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2010 - Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$ à chaque organisme pour un total de 6 000 \$, pour l'année 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente avec les deux organismes fiduciaires : « Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » afin de soutenir l'organisation des deux fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2010. Lesdits protocoles étant joints comme annexes numéros 144 et 145 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdits protocoles.

D'octroyer une contribution financière totale de 6 000 \$, soit un montant respectif de 3 000 \$ à chacun des organismes fiduciaires visés, et ce, pour l'année 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1101239003

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.03 et 20.04 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.03
CA10 26 0118

Octroi d'une contribution financière de 5 300 \$ à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) Inc. », pour la consolidation du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en ajout à la contribution financière de base déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 5 300 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) Inc. », dans le cadre du programme Écoquartier, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1101663005

20.04
CA10 26 0119

Octroi d'une contribution financière de 3 805 \$ à l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette Inc. », pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem), en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 3 805 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette Inc. » dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem), en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2010.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1101663006

30.01
CA10 26 0120

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2010, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, pour la période comptable du mois d'avril 2010, soit du 2 avril au 28 avril 2010, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2010, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, pour la période comptable du mois d'avril 2010, soit du 2 avril 2010 au 28 avril 2010, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1103506003

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Éline Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 à 40.04 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA10 26 0121

Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement pour le bâtiment situé au 6860, 25^e Avenue - Fonds de compensation de 2 500 \$

Considérant que la compensation monétaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2010-26-086 jointe comme annexe numéro 146 aux procès-verbaux des séances du conseil

d'arrondissement pour l'année 2010, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6860, 25^e Avenue, de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1100963033

40.02
CA10 26 0122

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Manger santé dans mon quartier », « Procession religieuse, Kalash Yatra », « Activités sportives de la Ligue Auchem », « Mon petit marché de l'Est », « Fête de Saint-Antoine » et « Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans la présente, dont les sites et les horaires sont détaillés dans la présente et dans les ordonnances jointes au présent dossier.

D'autoriser, le 15 mai 2010 au parc de Gaspé de 11 h 30 à 17 h, dans le cadre de l'événement « *Manger santé dans mon quartier* » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 147 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-087 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 16 mai 2010, entre 10 h 30 et 12 h, dans le cadre de l'événement « *Procession religieuse, Kalash Yatra* » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

Départ : 955, rue De Bellechasse

Passage sur les rues : rue De Bellechasse,
direction ouest
jusqu'à la rue Saint-Hubert;
rue Saint-Hubert, direction nord
jusqu'à la rue Beaubien;
rue Beaubien, direction est
jusqu'à l'avenue Christophe-Colomb;
avenue Christophe-Colomb,
direction sud jusqu'à la rue De Bellechasse.

Fin de trajet : 955, rue De Bellechasse

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 148 et 149 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-088 en vertu du **Règlement sur le bruit** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-089 en vertu du **Règlement sur la circulation et le stationnement** (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, les vendredis, les samedis et dimanches, du 22 mai au 26 septembre 2010, selon les heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement « **Activités sportives de la Ligue Auchem** », sur le site du parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 150 et 151 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-090 en vertu du **Règlement sur le bruit** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-091 en vertu du **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public** (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, les 5 et 19 juin, 10 juillet, 14 août, 11 et 25 septembre 2010 au parc de la Louisiane et le 28 août 2010 au parc Joseph-Paré de 10 h à 13 h, dans le cadre de l'événement « **Mon petit marché de l'Est** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 152 et 153 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-092 en vertu du **Règlement sur le bruit** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-093 en vertu du **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public** (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, les 12 et 13 juin 2010, de 9 h à 23 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de Saint-Antoine** », sur le site du parc Dante et sur la rue Dante, entre l'avenue Henri-Julien et l'avenue De Gaspé :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non;
- c) la fermeture de rues.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes à la présente comme annexes numéros 154, 155 et 156 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-094 en vertu du **Règlement sur le bruit** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-095 en vertu du **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public** (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Ordonnance 2010-26-096 en vertu du **Règlement sur la circulation et le stationnement** (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

D'autoriser, le 13 juin 2010, de 12 h à 13 h 30, dans le cadre de ce même

événement « *Fête de Saint-Antoine* » :

a) le ralentissement temporaire de la circulation sur les rues suivantes :

Départ : rues Dante et Casgrain

Passage sur les rues : rue Casgrain direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est; rue Saint-Zotique Est direction ouest jusqu'à la rue Saint-Dominique; rue Saint-Dominique direction nord jusqu'à l'avenue Mozart Est; avenue Mozart Est direction est jusqu'à la rue Drolet; rue Drolet direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est; rue Saint-Zotique Est direction ouest jusqu'à l'avenue De Gaspé; l'avenue De Gaspé direction nord jusqu'à la rue Dante.

Fin du trajet : rues Dante et de Gaspé.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 157 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-097 en vertu du ***Règlement sur la circulation et le stationnement*** (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

D'autoriser, le 15 août 2010, entre 10 h et 11 h 30, dans le cadre de l'événement « *Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam* » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

Départ : 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, sortie sur la rue De Lanaudière)

Passage sur les rues : rue De Lanaudière, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est; rue Saint-Zotique Est, direction est jusqu'à la rue Fabre; rue Fabre, direction nord jusqu'à la rue Bélanger; rue Bélanger, direction ouest jusqu'à la rue De Lanaudière.

Fin de trajet : 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, entrée sur la rue De Lanaudière).

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 158 et 159 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-098 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-099 en vertu du ***Règlement sur la circulation et le stationnement*** (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

40.03
CA10 26 0123

Émission d'une ordonnance afin d'interdire la circulation des véhicules routiers sur la rue suivante : Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le Marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien. L'interdiction est valable les vendredis, samedis et dimanches de 11 h à 17 h, du 11 juin au 11 octobre 2010 inclusivement

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers, les vendredis, samedis et dimanches de 11 h à 17 h, du 11 juin 2010 au 11 octobre 2010 inclusivement, sur la rue suivante :

- o Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 160 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-100, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement*(R.R.V.M., c. C-4-1, article 3).

40.04
CA10 26 0124

Modification de la résolution CA10 26 0091 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2010 - Modification des ordonnances relativement à la fermeture de rues pour la tenue des événements « Vente trottoir » (Promenade Masson) des mois de mai et d'août et « Défilé des rêves » (Plaza Saint-Hubert)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2010-26-031-1 modifiant l'ordonnance numéro 2010-26-031 relative à l'événement promotion commerciale « Vente trottoir » (Promenade Masson), et concernant plus précisément la modification des heures pour la fermeture des rues, ladite ordonnance étant jointe comme annexe numéro 161 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-031-1, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement*(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

D'adopter l'ordonnance numéro 2010-26-051-1 modifiant l'ordonnance numéro

2010-26-051 relative à l'événement promotion commerciale « Vente trottoir » (Promenade Masson), et concernant plus précisément la modification des heures pour la fermeture des rues, ladite ordonnance étant jointe comme annexe numéro 162 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-051-1, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

De modifier la résolution CA10 26 0091 (adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2010) relativement à l'événement promotion commerciale « Défilé des rêves », de façon à remplacer le paragraphe c) par le suivant:

« c) la fermeture des rues suivantes:

- la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon ;
- la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André. »

D'adopter l'ordonnance numéro 2010-26-056-1 modifiant l'ordonnance numéro 2010-26-056 relative à l'événement promotion commerciale « Défilé des rêves » (Plaza Saint-Hubert), et concernant plus précisément la modification de la désignation des rues pour la fermeture des rues, ladite ordonnance étant jointe comme annexe numéro 163 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-056-1, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1100963041

40.05
CA10 26 0125

Autorisation d'une dérogation mineure - Dérogations à certaines dispositions du *Règlement sur les clôtures* (RCA-27) - « Garderie des Oliviers » - Bâtiment situé aux 4485-4487, rue Beaubien Est (lot 2 787 237 du cadastre du Québec)

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure relativement au bâtiment situé aux 4485 et 4487, rue Beaubien Est (lot 2 787 237 du cadastre du Québec), y autorisant :

Une clôture de 1,57 m de hauteur en cour avant au lieu d'une hauteur maximale de 1,2 m, malgré l'article 10 du *Règlement sur les clôtures* (RCA-27) qui stipule que la hauteur maximale d'une clôture érigée en cour avant et délimitant une aire de jeux desservant une garderie est fixée à 1,2 m, et malgré l'article 16 du même règlement qui stipule que la hauteur d'une clôture érigée à moins de 5 m d'un trottoir public doit être mesurée à partir du niveau du trottoir.

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Éline Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.06 à 40.08 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
CA10 26 0126

Adoption - Second projet de résolution autorisant la démolition d'un immeuble industriel, et la construction de 5 bâtiments de 3 étages et 4 logements - Bâtiment situé aux 5332 et 5334, 12^e Avenue

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 5332, 12^e Avenue, et de construire en lieu et place un bâtiment d'habitation (lot numéro 1 588 928 du cadastre du Québec), en dérogation aux articles 52, 60, 84 et 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à l'alignement de construction, aux escaliers en façade et à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1^o l'implantation du bâtiment doit être conforme au plan P-1 préparé par Lamothe architectes, et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 24 mars 2010, lequel plan est joint comme annexe numéro 142 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;
 - 2^o qu'un plan de l'aménagement paysager soit déposé, lors de la demande de permis de construction ;
 - 3^o le traitement architectural du bâtiment doit être conforme aux plans P-6, P-7, P-8, P-9, P-11, P-12 et P-13 préparés par Lamothe architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 24 mars 2010, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 143 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1090963074

40.07
CA10 26 0127

Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 5600, rue De Normanville

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 5600, rue De Normanville, en dérogation aux articles 8 (hauteur minimale en étage), 40 (taux d'implantation), 66 (alignement de construction en titre VIII), 169 (classes d'occupation prohibant les usages habitation et commerce au même niveau) et 671.12 (approbation du conseil requise pour l'agrandissement d'un bâtiment d'habitation impliquant l'agrandissement d'une façade) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - 1° les travaux doivent être conformes aux plans identifiés A-11, A-12, A-14, A-15, A-30, A-31, A-32, A-33, A-34, A-60, A-63 et A-70, préparés par Nature humaine Plasse-Rasselet, architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 23 mars 2009, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 137 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1101016007

40.08
CA10 26 0128

Adoption de la résolution autorisant la démolition du garage existant situé au 5795, rue D'Iberville, et la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 5795, rue D'Iberville et, la construction en lieu et place d'un bâtiment d'habitation (emplacement portant le numéro de lot 3361832 du cadastre du Québec), en dérogation aux articles 9, 49, 52, 55, 60, 71, 200 et 581 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur, au mode d'implantation, à l'alignement de construction, aux marges, aux usages et au stationnement.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° l'implantation du bâtiment doit être conforme au plan intitulé « Implantation » préparé par Geiger.Huot architectes, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 23 février 2010, lequel plan est joint comme annexe numéro 74 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;
 - 2° l'aménagement paysager doit être conforme au plan intitulé « Rez-de-chaussée » préparé par Geiger.Huot architectes, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 23 février 2010, lequel plan est joint comme annexe numéro 75 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;
 - 3° le traitement architectural du bâtiment doit être conforme aux plans intitulés « Élévation rue Iberville », « Élévation rue des Carrières », « Élévation latérale sud », « Élévation arrière », « Coupe schématique » et « Détail marquise », préparés par Geiger.Huot architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 23 février 2010, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 76 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1090963082

40.09
CA10 26 0129

Adoption - Règlement RCA2610-002 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 496 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2010;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 496 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée, le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA2610-002 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 496 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012, sujet à l'approbation des personnes habiles à voter et conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1100081001

40.10
CA10 26 0130

Adoption - Règlement RCA2610-003 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 535 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2010;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 535 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée, le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Éline Ayotte

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

D'adopter, le règlement d'emprunt RCA2610-003 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 535 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1103506001

40.11
CA10 26 0131

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), - PIIA, articles 671, paragraphe 11 et 674.10 - Révision architecturale pour la construction de 2 bâtiments d'habitation de 3 étages - Bâtiments situés aux 6862 et 6870, 25^e Avenue

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de deux (2) bâtiments de trois (3) étages, situés aux 6862 et 6870, 25^e Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), articles 671, paragraphe 11, et 674.10, les plans déposés et identifiés 1/9, 6/9, 7/9 et 8/9, préparés Nathalie Tremblay, architecte, estampillés en date du 21 avril 2010 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis 3000177567 et 3000177570, lesquels plans sont joints comme annexe numéro164 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1100963010

70.01
CA10 26 0132

Autoriser un don de quatre (4) arbres pour le parc École Saint-Ambroise

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser un don de quatre (4) arbres à la Commission Scolaire de Montréal (parc École Saint-Ambroise).

Adoptée à l'unanimité.
1104250002

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 15.

François W. Croteau

Pierre Rochon

Maire d'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement